



**DONNONS-NOUS LES MOYENS DE LUTTER CONTRE LES
VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**

Motion présentée par Marie Recalde pour les groupes
Socialistes et Apparentés, EELV et PCF

88 femmes ont perdu la vie depuis le début de l'année. Parmi celles-ci, Chahinez Daoud, 31 ans et maman de trois enfants, brûlée vive par son ex-conjoint à Mérignac le 4 mai 2021 ; Sandra Pla, 31 ans et mère d'une petite fille de quatre ans, tuée à coups de couteau par son ex-conjoint dans un quartier paisible et résidentiel de Bordeaux le 2 juillet 2021. La Gironde n'échappe pas à l'amplification des violences conjugales observée pendant la crise sanitaire. La hausse globale est de 10 % en 2020 avec une augmentation très nette en zone rurale.

Ces chiffres nous glacent le sang et ce, d'autant plus que la mission d'inspection diligentée par le Ministère de la Justice et le Ministère de l'Intérieur suite au féminicide de Chahinez Daoud pointe un certain nombre de défaillances entre les différents services de police et de justice. Il évoque notamment des défauts de communication et de coordination entre ces différents services. Si des engagements ont été pris par le Gouvernement le 3 septembre dernier concernant 6 nouvelles mesures de renforcement de la protection des victimes et du suivi des auteurs de violences conjugales aux échelles nationales et locales, **les moyens ne sont pas au rendez-vous.**

Comment s'y résoudre ? Rappelons que 250 000 autres femmes continuent de subir chaque année, dans l'ombre, les violences physiques ou sexuelles commises par leur conjoint ou ex-conjoint.

Le Conseil Départemental de la Gironde est un acteur majeur de la défense des droits des femmes. De par ses compétences en matière d'action sociale et de promotion de la santé, il est l'un des principaux financeurs des structures qui œuvrent pour accueillir, protéger, accompagner et reconstruire les femmes victimes de violence. Aussi, la lutte contre les violences intrafamiliales est une préoccupation majeure de la politique de la protection de l'enfance.

À ce sujet, le Conseil départemental de la Gironde présentera lors de la séance plénière du 13 décembre le nouveau plan d'action 2021-2026 de la Mission Égalité-Diversité. Un axe dédié sera consacré à la lutte contre les violences faites aux femmes, prévoyant un renforcement et une sécurisation sur la durée des financements dédiés. En outre, la collectivité prendra sa part pour assurer une meilleure coordination des dispositifs existants à l'échelle des territoires infra-départementaux par un travail partenarial avec l'ensemble des acteurs concernés comprenant les pouvoirs publics.

Il est primordial de rappeler, à quelques jours du 25 novembre, *journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes*, que l'égalité entre les femmes et les hommes constitue la base de notre pacte républicain. La protection des citoyennes et de leurs enfants, condition sine qua none de toute vie en société, l'est aussi. Montrons-nous dignes des vies enlevées, et à la hauteur de celles qui peuvent – et doivent – être sauvées.

Le Conseil départemental de la Gironde, chef de file et garant des solidarités humaines et territoriales, demande à l'État de pouvoir, en accord avec les ambitions du Grenelle des violences conjugales de 2019 et dans la droite ligne de la "Grande cause du quinquennat" promise :

- **Expérimenter en Gironde la proposition portée par les associations de créer en France, comme en Espagne depuis le début des années 2000, une justice spécialisée contre les violences faites aux femmes.** La création de ces parquets, dotés de compétences civiles et pénales et des moyens qui leur font défaut, est nécessaire pour assurer la cohérence des décisions de justice, leur bonne mise en œuvre, la rapidité des mesures de protection des victimes et de sanction des auteurs, et le fait que ces dernières soient à la hauteur de la gravité des faits commis. Elle permettra le plus grand déploiement des « Téléphones Grave Danger » (TGD), des bracelets anti-rapprochement ou encore des ordonnances de protection. En Espagne, les résultats sont indéniables, avec une baisse de 25% des féminicides depuis 2004.
- **Augmenter sensiblement les moyens alloués à la lutte contre les violences faites aux femmes, à l'échelle locale comme nationale,** y compris à destination des structures associatives et médico-sociales impliquées sur le sujet. Un rapport de la Fondation des femmes intitulé "*Où est l'argent pour mieux protéger les femmes ?*" datant du 24 novembre 2020 soulignait alors que "*pour héberger et accompagner les victimes de violences, en particulier dans des structures spécialisées, il manquait au minimum près de 32 millions d'euros au budget de l'Etat pour 2021*".